



AVIS 13/03

MEMORANDUM AU MINISTRE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

LE COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DEMANDE L'ATTENTION DU MINISTRE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SUR LE ROLE PRIMORDIAL DU CHEMIN DE FER DANS LA PROBLEMATIQUE DE LA MOBILITE ET SUR LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC QUI LUI SONT CONFIEES .

Le Comité Consultatif des Usagers demande que la priorité soit donnée aux 2 objectifs suivants :

- assurer la pérennité du service public
- replacer les clients au centre des préoccupations de la SNCB.

Ces objectifs ont été particulièrement mis à mal ces dernières années.

1) Service public

Le service public doit mettre à la disposition de toutes les couches de population et dans toutes les régions du pays un transport ferroviaire de qualité.

Le service public ferroviaire est un facteur essentiel de cohésion sociale. Il fait une large place à la redistribution sociale et à l'aménagement du territoire à travers ses principes : continuité et accessibilité des services rendus aux usagers, égalité de traitement, péréquation tarifaire, obligation de fourniture, offre suffisante.

La Belgique a une densité de population des plus élevées au monde avec un grand nombre de centres urbains, où la SNCB doit être capable de fonctionner comme un métro régional. Une société de chemins de fer qui tend vers la régularité, la vitesse, la sécurité et le confort, offre une alternative attrayante et à part entière à la congestion du trafic et ce pas seulement autour de Bruxelles

Le rail doit constituer l'épine dorsale de l'ensemble des transports publics et doit devenir le maillon clé dans une chaîne de transport intégrée aux autres modes de transport. Le réseau ferroviaire doit donc être développé de manière plus hiérarchique et fonctionnelle.

Le matériel ferroviaire actuel, lourd et onéreux, est surtout adapté aux relations intervalles.

Il faut résolument se tourner vers les nouveaux matériels légers et desservi par un agent

La coordination avec le transport régional (De Lijn, STIB et TEC) doit être renforcée

Le service public a subi de graves atteintes suite aux directives européennes et à la politique de suppression de services menée par la SNCB.

Le Comité Consultatif des Usagers demande au Ministres de prendre les mesures nécessaires pour arrêter le démantèlement du service public et pour assurer sa pérennité.



2) Politique d'investissements

Le plan d'investissement 2013-2025 laisse planer l'incertitude sur la possibilité de continuer à entretenir certaines lignes dans les régions à moindre densité de population. Ceci sonnerait le glas du service public. Le Comité Consultatif des Usagers demande que ce plan soit complètement revu. Il doit être ambitieux et dégager une vision d'avenir. Le Comité Consultatif demande à être consulté sur ce plan, comme prévu dans sa procédure de fonctionnement.

Il demande que la priorité des investissements soit accordée à

- L'amélioration des infrastructures existantes et l'accélération des grands travaux en cours
- Le développement de nouvelles infrastructures tenant compte des souhaits des Régions et des besoins des voyageurs
- -La modernisation du matériel roulant et l'acquisition de matériel léger répondant mieux à certains besoins ;
- L'amélioration du confort des points d'arrêt et des gares de petite et moyenne importance

3) Ponctualité

La ponctualité a connu en 2010 son niveau historiquement le plus bas. Au cours de l'année 2011, le groupe SNCB a décidé la mise en œuvre de 129 mesures destinées à améliorer la ponctualité. Ceci s'est traduit par une légère amélioration en 2011 et 2012.

Toutefois, retards, suppressions de trains sont le lot quotidien de dizaines de milliers de navetteurs. La composition insuffisante des trains en heure de pointe est de plus en plus fréquente. Ceci amène des navetteurs à voyager dans des conditions particulièrement indignes (à titre d'exemple, certains voyageurs sont condamnés à voyager dans les toilettes).

La neige et la chute des feuilles sont des phénomènes habituels dans notre climat. Il est anormal de les invoquer pour justifier des pannes de matériel et des retards importants.

Le Comité Consultatif des Usagers demande qu'il soit mis fin au calvaire quotidien des navetteurs

4) Relations et services transfrontaliers

Maintenant que les frontières intérieures européennes s'estompent, tout doit être mis en œuvre afin d'arrêter le processus de démantèlement des services ferroviaires transfrontaliers classiques.

Le Comité Consultatif des Usagers demande :

- la réintroduction définitive du service Benelux ;
- la restauration des liaisons Erquelinnes - Jeumont, Mons - Valenciennes, Dinant- Givet ,Mol-Hamont-Weert, Hasselt-Maastricht.
- La restauration de la liaison directe de Virton avec Rodange.

Il faut rétablir et/ou renforcer les relations régionales transfrontalières tant à destination des centres régionaux voisins que vers les villes plus importantes, sinon autoriser l'exploitation de ces relations par les réseaux voisins.

En matière de tarification, le Comité Consultatif demande d'appliquer un principe de tarification simple, à savoir que la tarification belge s'applique jusque la première gare après la frontière.

5) Fonctionnement du Comité Consultatif des Usagers



Le Comité , créé par la loi du 21 mars 1991, est composé de représentants des forces vives de la société civile : familles, jeunes, seniors , cyclistes , handicapés usagers des transports publics , institutions fédérales, villes et communes, organisations écologiques, employeurs , travailleurs , indépendants.

Suite à la décision prise en 2009 de rattacher le Comité au SPF Mobilité, celui-ci est en attente depuis 3 ans d'un Arrêté Royal fixant sa composition, la désignation des membres du Bureau et sa procédure de fonctionnement.

Cette situation transitoire porte atteinte à la crédibilité du Comité et rend extrêmement difficile le travail des bénévoles qui en assurent la continuité.

Le Comité demande au Ministre de mettre fin à cette situation.

Cet avis a été approuvé à l'unanimité en réunion plénière du 19 février 2013.